



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/HBP/121  
19 juin 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS**

Soixante-deuxième session  
(Genève, 17-19 septembre 2001)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions découlant de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Europe qui intéressent les travaux du Comité.
3. Contribution de la CEE à la session extraordinaire Istanbul+5 et suivi dans la région de la CEE.
4. Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle et de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI<sup>e</sup> siècle dans le programme de travail du Comité pour 2001-2004:
  - a) Débat approfondi sur le renforcement de la cohésion sociale et de la sécurité par le développement urbain;
  - b) Monographies nationales sur le secteur du logement;
  - c) Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain;
  - d) Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers;
  - e) Modernisation et gestion des logements;
  - f) Élaboration de statistiques des établissements humains; et
  - g) Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat.

5. Activités du Bureau et rapport du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine.
6. Questions diverses.
7. Élection du Bureau.
8. Clôture de la soixante-deuxième session.

### **CALENDRIER PROVISOIRE**

Lundi 17 septembre	Matin Après-midi	Points 1, 2 et 3 Point 4 a)
Mardi 18 septembre	Matin Après-midi	Point 4 b) et c) Point 4 d) à g)
Mercredi 19 septembre	Matin	Points 5, 6, 7 et 8

Site Web du Comité des établissements humains de la CEE: <http://www.unece.org/>

## NOTES EXPLICATIVES

### **Point 1: Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour provisoire a été établi sur la base des décisions prises par le Comité à sa soixante et unième session (ECE/HBP/119), de la Déclaration ministérielle (ECE/HBP/119/Add.1) et des progrès réalisés depuis lors dans l'exécution du programme de travail. Le Comité devrait adopter son ordre du jour.

### **Point 2: Questions découlant de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Europe qui intéressent les travaux du Comité**

Le Comité sera informé des décisions adoptées par la Commission à sa cinquante-sixième session, tenue du 7 au 11 mai 2001, qui ont une incidence sur ses propres travaux (HBP/2001/7).

Le Comité souhaitera peut-être examiner ces questions et en tenir compte pour arrêter son futur programme de travail.

### **Point 3: Contribution de la CEE à la session extraordinaire Istanbul+5 et suivi dans la région de la CEE**

Parallèlement à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat («Istanbul+5»), tenue du 6 au 8 juin 2001, la CEE organisera une manifestation visant à présenter les travaux du Comité. Des renseignements sur cette manifestation seront donnés au cours de la soixante-deuxième session du Comité. Toutes les délégations ainsi que les représentants du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et d'autres organisations internationales seront invités à examiner les résultats de la session extraordinaire Istanbul+5.

Le Comité souhaitera peut-être débattre des incidences de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le programme de travail du Comité et pour les États membres de la CEE.

### **Point 4: Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle et de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI<sup>e</sup> siècle dans le programme de travail du Comité pour 2001-2004**

La Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI<sup>e</sup> siècle (ECE/HBP/120) a été publiée et sera distribuée à l'ensemble des chefs de délégation.

Le Comité examinera son programme de travail dans le cadre de la Stratégie et de la Déclaration ministérielle. Dans la logique du Plan d'action de la CEE, il axera son programme sur un petit nombre de priorités. Il examinera son projet de programme de travail (HBP/2001/3), prendra des décisions sur chacun des éléments de programme et adoptera ce dernier.

**Point 4 a): Débat approfondi sur le renforcement de la cohésion sociale et de la sécurité par le développement urbain**

Comme suite à la demande du Comité des établissements humains, le Bureau a étudié les propositions envoyées par les délégations nationales et a décidé d'organiser un débat approfondi sur le renforcement de la cohésion sociale et de la sécurité par le développement urbain. Ce thème correspondait à l'un des objectifs de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI<sup>e</sup> siècle.

Le but de ce débat est de définir les principaux problèmes sociaux et les questions liés à l'évolution de l'habitat qui doivent être examinés aux niveaux national et régional, et de proposer au Comité d'éventuelles mesures et orientations prioritaires.

Pour faciliter le débat, M. Förster (Autriche), membre du Bureau, a établi, en coopération avec le secrétariat, un document de travail (HBP/2001/2) traitant des questions qui seront présentées par les animateurs. Toutes les délégations sont invitées à établir des notes écrites sur les questions énumérées dans le document de travail, et à faire de brèves communications (pas plus de cinq minutes chacune).

Le Comité souhaitera peut-être examiner la manière dont son programme de travail pourrait rendre compte de la dimension sociale du développement urbain.

Toutes les délégations sont invitées à proposer un thème pour le débat approfondi de l'année prochaine. Le Bureau étudiera ensuite toutes les propositions et prendra une décision.

**Point 4 b): Monographies nationales sur le secteur du logement**

Le secrétariat rendra compte de l'exécution de ce projet en Roumanie et en République de Moldova.

Le Comité tiendra un débat approfondi sur les mesures prises pour donner suite aux monographies établies en Bulgarie, Pologne, Slovaquie et Lituanie, ainsi que sur les projets en cours en Roumanie et en République de Moldova, conformément au plan général présenté dans le document HBP/2001/4. Ce débat visera principalement à échanger des points de vue sur les résultats obtenus. Les pays dans lesquels des études ont été mises en œuvre sont priés d'indiquer si les résultats ont été mis à profit, si la procédure a été utile et comment les recommandations ont été appliquées. Les participants devront en outre rendre compte de l'évolution du secteur du logement dans leur pays, en signalant par ailleurs les meilleures pratiques ainsi que les lacunes, qui feront l'objet d'un examen. Le débat visera aussi à déterminer comment le Comité pourrait aider le mieux les pays à mettre en œuvre leur politique.

Le Comité souhaitera peut-être passer en revue les méthodes selon lesquelles ont été réalisées les études et étudier des moyens d'améliorer l'exécution du projet.

Il voudra peut-être aussi examiner les demandes de l'Albanie, de l'Arménie et de la Fédération de Russie qui souhaitent que des études soient entreprises sur leur territoire.

Par ailleurs, le Comité souhaitera peut-être aussi:

- a) Arrêter de nouvelles stratégies pour l'exécution du projet, le cas échéant;
- b) Convenir de moyens d'évaluer la mise en œuvre des recommandations concernant les monographies nationales; et
- c) Décider quel pays devrait faire l'objet de la prochaine étude.

**Point 4 c): Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain**

Le Comité sera informé de l'état d'avancement des travaux du Groupe directeur sur l'aménagement du territoire et les transports locaux, constitué conjointement avec le Comité des politiques de l'environnement de la CEE en préparation d'un atelier prévu pour 2002.

Le Comité sera informé du processus préparatoire de la CEE en vue du Sommet mondial sur le développement durable (Rio+10) et des conclusions de la Réunion à haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, qui concernent des questions relatives aux établissements humains.

Le Comité voudra peut-être prendre note de ces informations.

**Point 4 d): Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers**

Le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers rendra compte de l'état d'avancement des travaux depuis la dernière session du Comité, en particulier des ateliers tenus en Espagne (les 28 et 29 septembre 2000, HBP/2001/1) et en Suède (les 14 et 15 juin 2001). Une attention toute particulière sera donnée à la préparation de la deuxième session du Groupe de travail.

Le rapport du Président sera complété par un exposé des principaux enseignements tirés et des résultats concrets obtenus depuis la dernière session du Comité.

Le Comité souhaitera peut-être prendre note de l'état d'avancement des activités relatives à l'enregistrement des biens fonciers et aux marchés fonciers et approuver le rapport du Président du Groupe de travail.

**Point 4 e): Modernisation et gestion des logements**

Des renseignements seront donnés sur les progrès réalisés dans l'élaboration des directives pratiques de la CEE sur les logements en copropriété.

Sur la base d'un projet de ces directives, toutes les délégations seront invitées à faire part de leur expérience dans l'organisation et la gestion de logements en copropriété.

Le Comité voudra peut-être prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cet élément de programme et considérer les activités qui pourraient être exécutées à l'avenir pour la mise en œuvre des directives pratiques de la CEE sur les logements en copropriété.

Le Président du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine présentera une proposition de nouvelle étude sur le financement du logement, sur laquelle le Comité prendra une décision.

**Point 4 f): Élaboration de statistiques des établissements humains**

Le secrétariat présentera une proposition sur les possibilités qui s'offrent de recueillir auprès des autorités nationales du logement et de l'administration des biens fonciers des statistiques/indicateurs se rapportant à la politique du logement de la CEE (HBP/2001/5).

Les délégations seront invitées à formuler des observations sur la proposition et les types de statistiques/indicateurs que le Comité devrait recueillir pour répondre aux exigences nationales et internationales en matière d'évaluation et d'élaboration d'une politique du logement, et à coordonner les activités analogues entreprises par des pays membres de l'Union européenne.

Les délégations devront confirmer leur intérêt pour cette activité.

Le Comité souhaitera peut-être:

- a) Adopter la proposition relative aux nouveaux types de statistiques et d'indicateurs (sociaux, économiques et financiers) que les délégations nationales devront recueillir afin de les présenter régulièrement au Comité, à compter de la soixante-troisième session;
- b) Convenir d'organiser une réunion sur les indicateurs du logement avant la fin de 2001.

**Point 4 g): Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat**

La délégation du Royaume-Uni sera invitée à rendre compte des préparatifs de la neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale, qui doit se tenir à Leeds (Royaume-Uni) en juin 2002, et à présenter le programme final de cette conférence (ECE/SEM.53/1), qui a été adopté par le Bureau du Comité en mai 2001.

Le Comité souhaitera peut-être inviter les délégations à diffuser largement le programme aux autorités, ONG et entreprises privées de leur pays, à préparer des communications et à participer activement à la Conférence.

**Point 5): Activités du Bureau et rapport du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine**

Le Président du Bureau rendra compte des activités du Bureau et des principales décisions prises depuis la dernière session du Comité. Le Président du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine présentera un rapport sur ses activités (HBP/2001/6).

Le Comité devrait:

- a) Approuver les activités du Bureau;
- b) Examiner la coopération avec le Réseau consultatif.

**Point 6: Questions diverses**

Des renseignements seront donnés sur le Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les établissements humains. Les délégations sont invitées à annoncer les contributions qu'elles comptent verser au Fonds pour financer des activités particulières inscrites au programme.

Les délégations qui souhaiteraient aborder d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont invitées à en informer le secrétariat dès que possible.

**Point 7: Élection du Bureau**

Le Comité devra élire les membres du Bureau pour sa soixante-troisième session.

**Point 8: Clôture de la soixante-deuxième session**

Le Président résumera les principales décisions prises par le Comité. À l'issue de la session, le Bureau établira le rapport de la soixante-deuxième session avec le concours du secrétariat.

\* \* \*

**Inscription**

Conformément aux modalités d'accréditation en vigueur, tous les délégués participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de remplir un bulletin d'inscription en anglais (annexe). En outre, les délégués non munis d'un badge les autorisant à pénétrer dans l'enceinte du Palais des Nations devront se présenter avant la réunion au Groupe des cartes d'identité de la Section de sécurité et de sûreté pour y recevoir leur plaquette d'identité. Ce service, situé à la Villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix (face au portail de la Place des Nations), est ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures.

Veillez remplir le bulletin d'inscription ci-joint et le renvoyer par télécopie à M. G. Vinogradov, Division de l'environnement et des établissements humains (télécopie n° (4122) 907 0107), aussitôt que possible, mais au plus tard une semaine avant le début de la réunion. Vous êtes prié de vous munir du bulletin d'inscription original, que vous devrez présenter aux services de sécurité lorsque ceux-ci vous remettront votre plaquette d'identité, le secrétariat n'en conservant qu'une copie.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

**Conference Registration Form**

*Please Print*

Date \_\_\_\_\_

Committee on Human Settlements, Sixty-second session, 17-19 September 2001  
Please return the completed form to the attention of Mr. G. Vinogradov, Fax: (+4122 9070107)

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

\_\_\_\_\_

Participant

Mr.  Family Name \_\_\_\_\_ First Name \_\_\_\_\_  
Mrs.  \_\_\_\_\_  
Ms.  \_\_\_\_\_

Participation Category

Head of Delegation <input type="checkbox"/>	Are you based in Geneva as a representative of your permanent mission? YES NO (delete as applicable)	Observer Organization <input type="checkbox"/>
Delegation Member <input type="checkbox"/>		NGO (ECOSOC Accred.) <input type="checkbox"/>
Observer Country <input type="checkbox"/>		Other (Please Specify Below) <input type="checkbox"/>
...		

Participating From / Until

From \_\_\_\_\_ Until \_\_\_\_\_

Document Language Preference English  French  Other \_\_\_\_\_

Official Occupation (in own country) \_\_\_\_\_ Passport or ID Number \_\_\_\_\_ Valid Until \_\_\_\_\_

Official Telephone N°. \_\_\_\_\_ Fax N°. \_\_\_\_\_ E-mail Address \_\_\_\_\_

Permanent Official Address  
\_\_\_\_\_

Address in Geneva  
\_\_\_\_\_

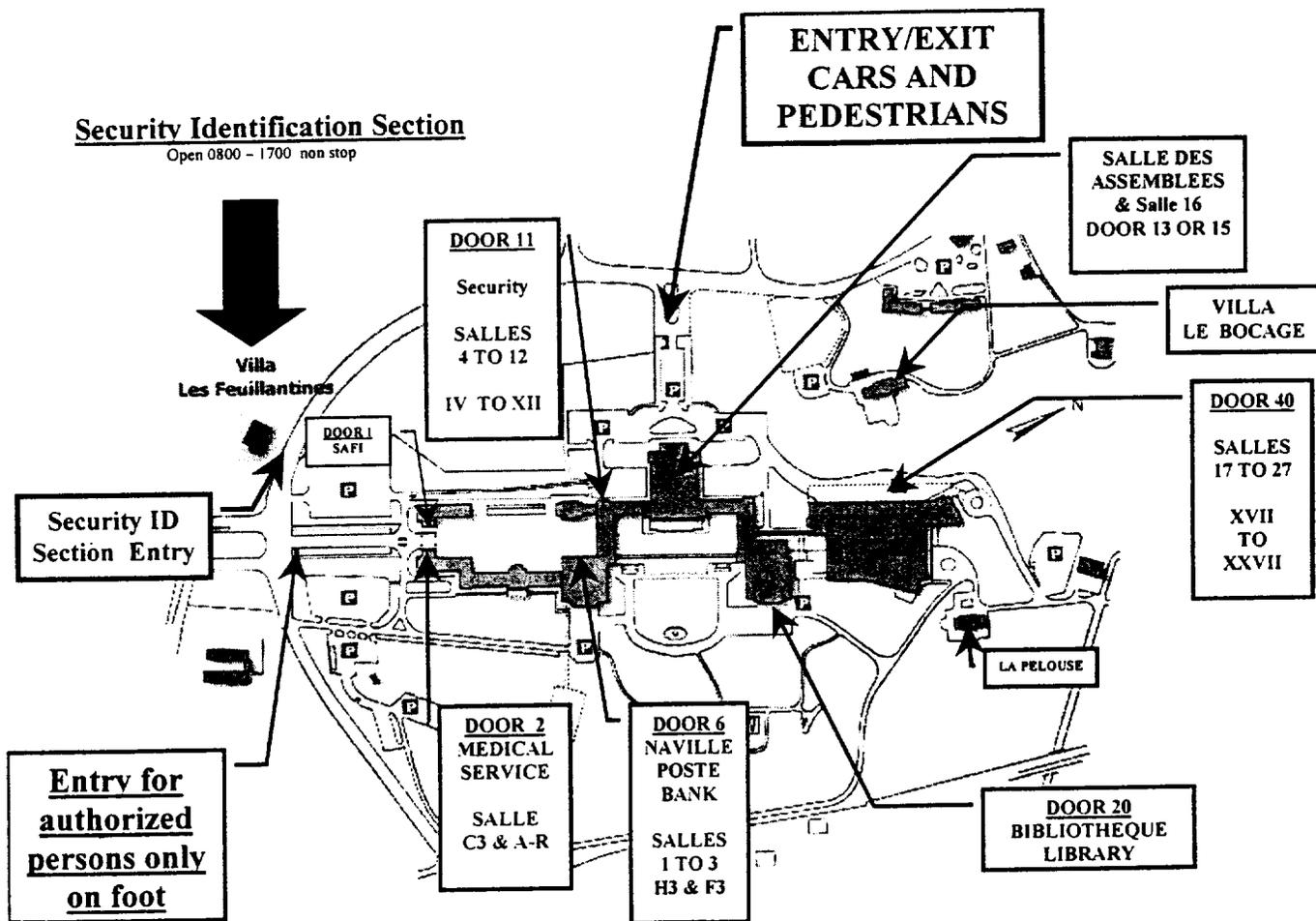
Accompanied by Spouse Yes  No

Family Name (Spouse) \_\_\_\_\_ First Name (Spouse) \_\_\_\_\_

<p><b>On Issue of ID Card</b></p> <p>Participant Signature _____</p> <p>Spouse Signature _____</p> <p>Date _____</p>		<p><b>Security Use Only</b></p> <p>Card N°. Issued _____</p> <p>Initials, UN Official _____</p>
--	--	---

**Security Identification Section**

Open 0800 - 1700 non stop



-----